Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup 7 décembre 2016

Appel	L'appel fait constater la présence de 15 membres, 2 étant excusés.
PV de la séance du 26 octobre 2016 Communications de la Municipalité	Le PV est lu et accepté à l'unanimité, tel que présenté sur le site internet de la Commune. M. Alain Michel, Syndic, Demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la convention AIR-PRO Une collation aura lieu après cette séance, Monsieur Michel souhaite savoir qui sera présent. Trottoir de la route de Lucens La mise à l'enquête publique est terminée, les conventions avec les propriétaires pour les emprises avec les propriétaires sont en cours, tout se déroule bien pour pouvoir commencer les travaux au printemps 2017. Salaires des municipaux
	 Suite à l'intervention de M. Christian Schneider lors du conseil du mois d'octobre concernant les salaires des municipaux, la municipalité a chiffré pour les 5 dernières années les heures effectives liées au nombre de séances et aux tâches courantes, les chiffres ont été présentés à titre informatifs à la commission de gestion, un préavis à ce sujet vous sera présenté lors de la première séance de 2017 Apéro de Noël L'apéritif de Noël aura lieu le lundi 19 décembre dès 19h, rendez-vous comme l'année dernière au pied du sapin pour partager une soupe, un vin chaud ou un thé, n'oubliez pas de vous habiller chaudement. Un papillon a été déposé cet après-midi dans les boîtes aux lettres. L'année 2016 touche à sa fin, au nom de la Municipalité je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous remercie pour la très bonne collaboration tout au long de celle-ci. Nous nous réjouissons de vous retrouver en pleine forme l'année prochaine pour continuer de faire vivre notre commune et de faire au mieux pour que celle-ci se porte bien.
Nomination d'un membre pour la commission fiscale communale en cas de litige	Monsieur Bolomey explique que suite au départ de Monsieur Olivier Schaer de la commune, nous devons le remplacer au sein de la dite commission. Monsieur Jean-Jacques Ogay se propose.
Budgets 2017	Le préavis municipal 10-2016 est lu par la secrétaire. Le total des charges est devisé à Fr. 463'831 et celui des revenus à Fr. 466'241, avec un amortissement de Fr. 10'000, ce qui prévoit un excédent de revenus de Fr. 2'410 Le budget est présenté par Monsieur Chiovetta Flavio boursier et commenté de la manière suivante par le syndic. 1 Administration générale
	A – 11 Augmentation de la RC pour environ 600.—et augmentation du financement des transports publiques suite à la modification de notre coefficient qui est passé de 04 à 06 (coefficient attribué selon la déserte en transport publique disponible dans la commune. 2 Finances

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup 7 décembre 2016

A –22 Montants donnés par le Canton, péréquation directe et thématique, nous restons toujours prudents sur les revenus d'impôts que nous budgétisons

3 Domaines et bâtiments

Aucune remarque

4 Travaux

A -43 route: amortissement de 10'000 (éclairage public)

B – 46 égouts, épuration : dès cette année, facturation de la Confédération à toutes les STEP non équipées pour le traitement des micropolluants de Fr. 9.—par habitant, le montant actuel des taxes d'épuration ne permets plus à ce compte de s'autofinancer ce qui devrait être légalement le cas, il est donc nécessaire d'ici à la facturation de ces taxes à fin 2017 d'adapter le montant facturé et si nécessaire de revoir notre règlement. Cette taxe de Fr. 9.— tombera une fois que le traitement des micropolluants sera fait par la STEP, on se dirige vers une régionalisation des STEP car l'adaptation à ces nouvelles normes coute très cher et il ne serait pas rentable d'équiper toutes les petites STEP.

5 Enseignement primaire

Aucune remarque

6 Police

Aucune remarque

7 Sécurité sociale

A - 72 : Prévoyance sociale cantonale montants transmis par le Canton B - 73 : Santé publique augmentation de la facture des soins à domicile (AVASAD)

La présentation ne suscitant pas de question, passage à la lecture du rapport de la commission de gestion, composée de Madame Marlyse Wegmann et des Messieurs Daniel Sprunger et Alain Peter qui se charge de la lecture du rapport.

Le rapport mentionne deux vœux de la commission de gestion soit :

- Que lors de l'élaboration des prochains budgets, la présentation soit faite de manière similaire aux comptes communaux, soit : une budgétisation équilibrée des comptes qui doivent s'autofinancer.
 - Compte 46 épuration : en 2017 la taxe égout ne couvre plus la taxe de la STEP d'Henniez, une perte de Fr. 1'100 est budgétisée
- La planification de la rénovation des infrastructures communales préoccupe la commission. Elle souhaite que la municipalité procède à une expertise de l'état des collecteurs, chemins et routes à charge de la commune afin d'en planifier l'entretien courant et d'éventuelles réparations ou reconstructions.

La commission recommande d'accepter le prévis municipal 10-2016

Préavis accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup 7 décembre 2016

	-
Fixation du plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016 – 2016	Le préavis 11-2016 est lu par la secrétaire par ce préavis la Municipalité demande de fixer les plafonds suivants pour la durée de la législation Plafond d'endettement pour emprunts : Fr. 1'200'000 Plafond de cautionnement et autres formes de garanties : Fr. 600'000 Lecture du rapport de la commission de gestion, composée de Madame Marlyse Wegmann et des Messieurs Daniel Sprunger et Alain Peter qui se charge de la lecture du rapport. La commission recommande d'accepter le préavis municipal 11-2016 Madame Lisette Schneider demande sur la base de quels chiffes ces montants ont été définis. Monsieur Alain Michel répond que ces montants sont étroitement liés. Le plafond de cautionnement doit correspondre aux 50% du plafond d'endettement Le montant de 600'00 (lié la construction d'un nouveau collège primaire) a été calculé en fonction du nombre d'élève. Il s'agit d'une estimation Madame L. Schneider trouve que c'est beaucoup pour une petite commune. Monsieur Alain Michel indique que cette participation est calculée pour toutes les
	communes. Sans autre question, le préavis est accepté à l'unanimité.
Convention Air-Pro	Monsieur Alain Michel indique que Suite à la demande de résiliation de l'adhésion à l'accord intercommunal régional pour le ramassage des ordures pour le 31 décembre 2016 des communes de Mézières FR, Billens-Hennens et Forel sur-Lucens, l'inscription des trois communes démissionnaires doit être supprimée de la convention actuelle. Aucune modification n'a été apportée au contenu de la convention, excepté la suppression des noms des communes qui ont quitté l'entente. Le Service des communes qui a été consulté estime que le document est conforme tel que présenté. Malgré cela, toute la procédure doit être relancée, à savoir l'approbation de la convention par toutes les communes puis l'adoption finale par les Conseils d'Etat Vaudois et Fribourgeois. La municipalité a proposé au bureau du conseil général de Prévonloup de ratifier directement cette demande de modification par une discussion et un vote lors de notre séance de ce soir.
Divers	La modification est approuvée à l'unanimité Madame Lisette Schneider mentionne au municipal des forêts que les plantations faites par les enfants du village sont envahies de ronces. Monsieur Ogay (municipal des forêts) indique que le nécessaire a été réalisé, il n'y a plus de ronces. Il reste une trentaine d'arbres sur les 40 plantés, les noms sont toujours visibles et le plus grand fait 4 mètres.
	Monsieur Alain Peter remercie la municipalité pour le magnifique sapin.
	La séance est levée à 20 heures 40

La Secrétaire

Le Président